



Budget 2022 - Compte administratif 2021

Maintien d'une situation financière saine et poursuite de l'investissement dans les équipements

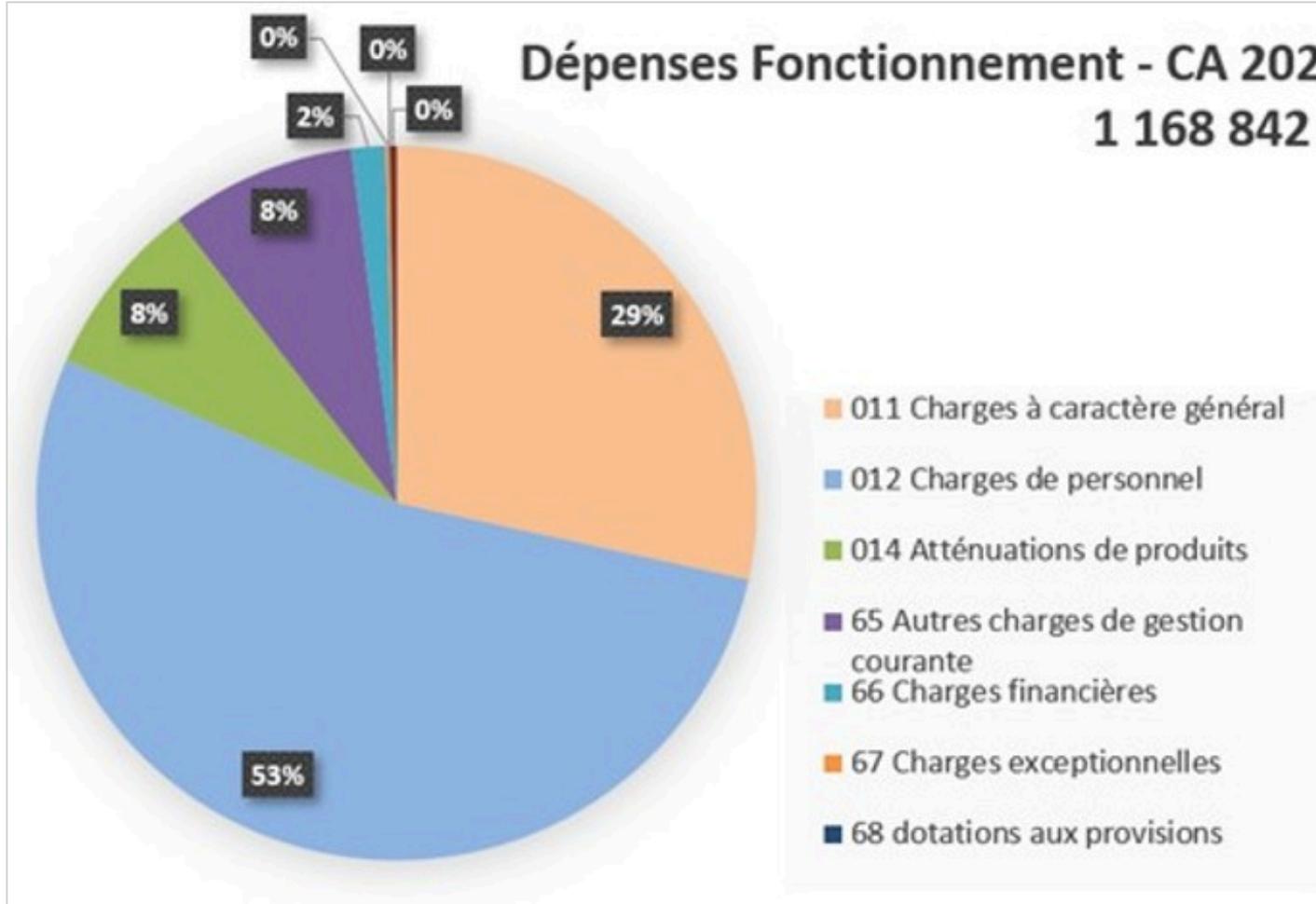
Le vote du budget pour l'année est un acte réglementaire obligatoire pour les communes. Il permet à la fois de valider les comptes de l'année précédente par un vote du budget réalisé (compte administratif) pour la partie fonctionnement et pour la partie investissement. Il permet aussi de prévoir les dépenses et les ressources pour l'année suivante (année en cours) en établissant un prévisionnel (budget primitif) là aussi selon leur nature fonctionnement et investissement, et enfin de décider du taux de fiscalité appliqué.

Pour 2022, le budget a été voté le 7 avril par le conseil municipal dans un triple contexte de période post crise Covid ayant généré des surcoûts importants, de recherche de rationalisation des dépenses et de poursuite d'une politique d'investissement soutenue.

Le compte administratif 2021, c'est-à-dire le budget réalisé sur l'année 2021, malgré la crise reste excédentaire et laisse apparaître une situation saine même si moins favorable qu'attendu. Les ajustements à la hausse des prix des travaux et les surcoûts liés à l'exploitation de l'ALAE (les repas perdus, non facturés aux familles pendant la pandémie et la fermeture des classes), en sont une des causes. A contrario le très faible niveau des taux d'intérêt a permis des financements particulièrement avantageux. Ce compte administratif montre sur le fonctionnement un excédent de 66 K€ alimenté essentiellement sur les recettes par le poste impôts et taxes (lié à l'accroissement de population) et par les dotations et subventions.

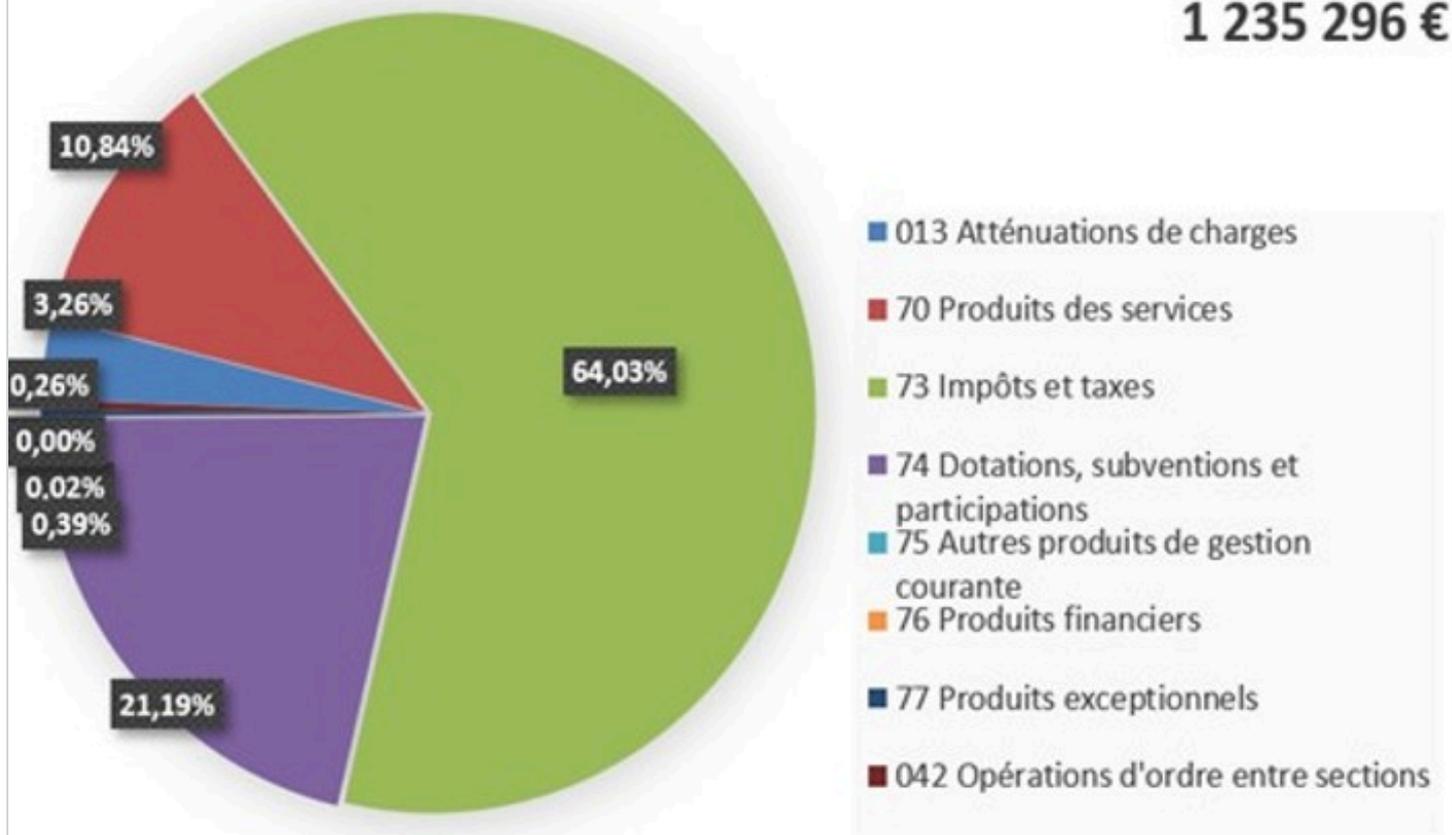
Dépenses Fonctionnement - CA 2021

1 168 842 €



Recettes de Fonctionnement - CA 2021

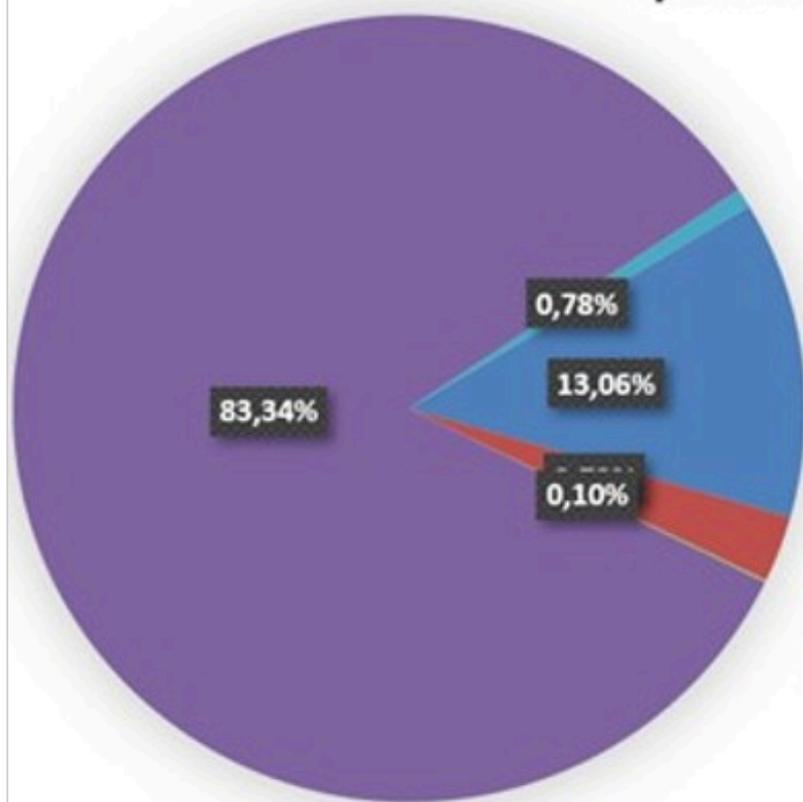
1 235 296 €



Sur l'investissement, le solde est aussi positif de 27K€ avec globalement une volumétrie financière réduite sur l'exercice avec des montants reportés sur 2022, avec toujours la volonté et la politique de recherche permanente des aides et subventions par l'équipe municipale.

Dépenses Investissement - CA 2021

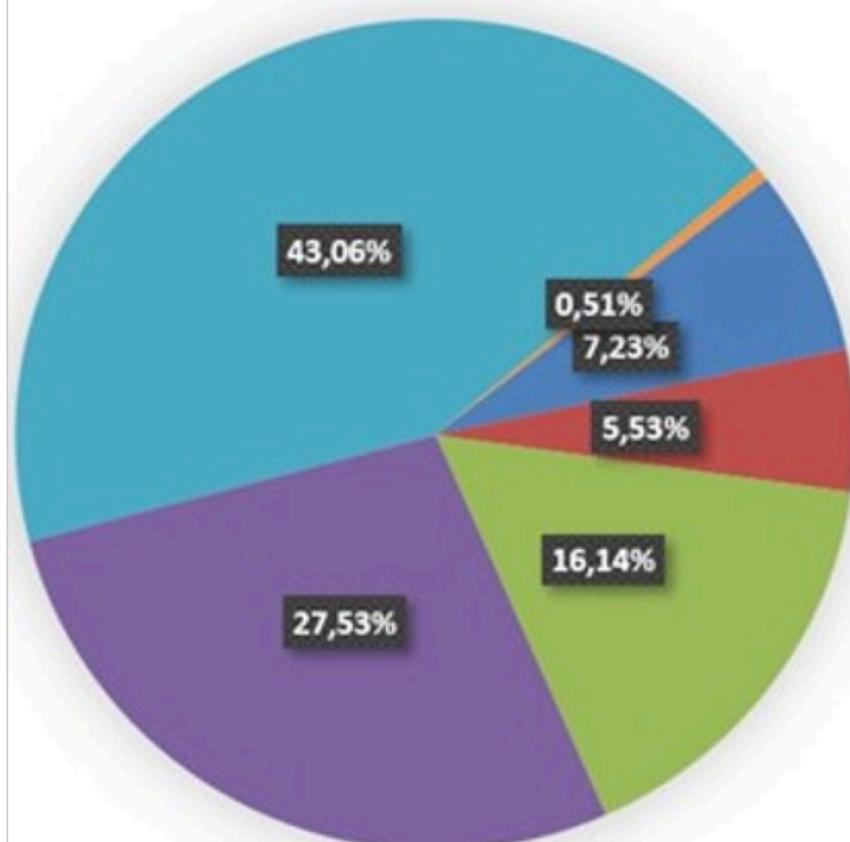
622 802 €



- 16 Remboursement d'emprunts
- 20 Immobilisations incorporelles
- 204 Subventions d'équipement versées
- 21 Immobilisations corporelles
- 040 Opérations d'ordre entre sections

Recettes Investissement - CA 2021

650 204 €

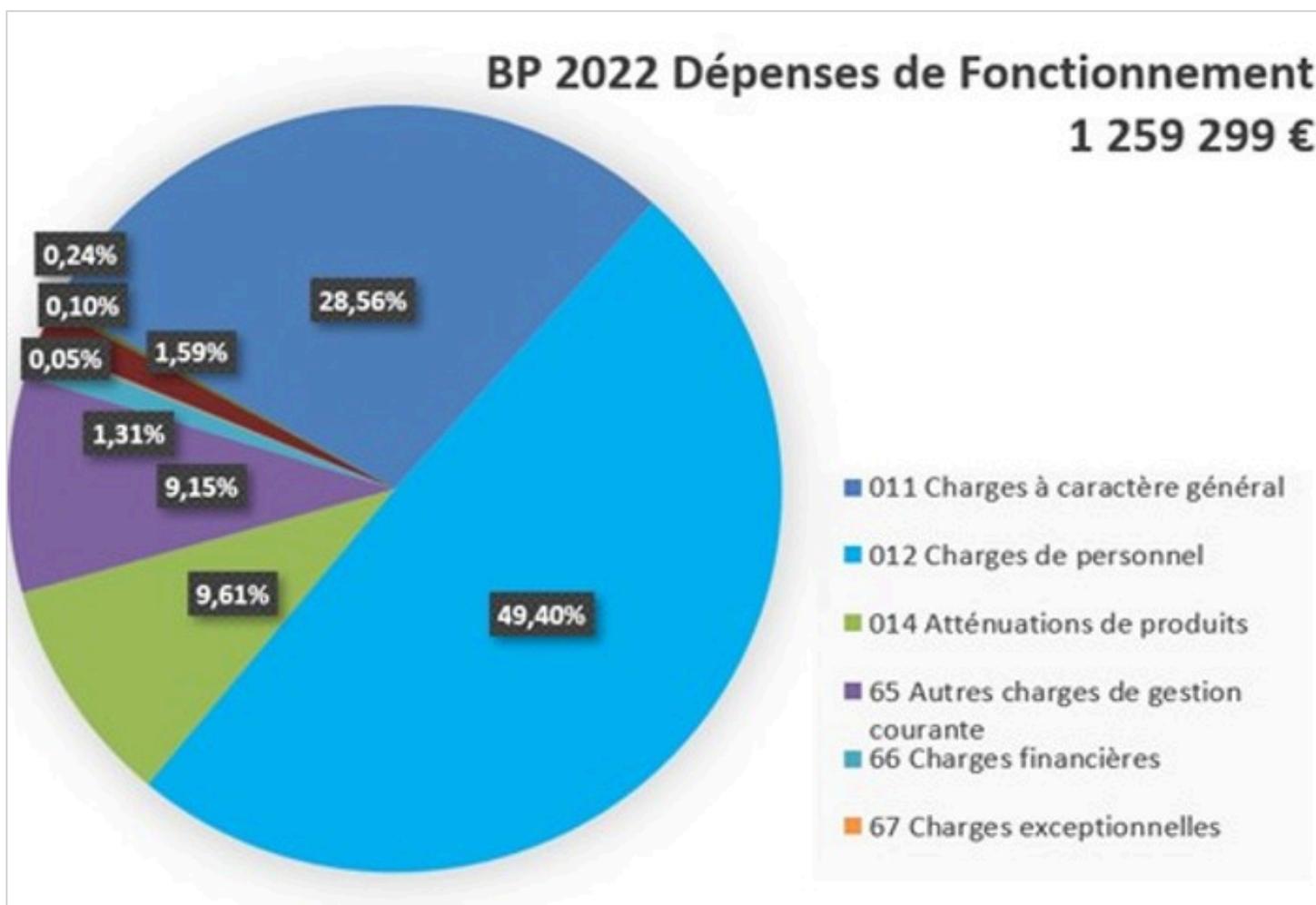


- 10 Dotations, fonds divers
- 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés
- 13 Subventions d'investissement
- 16 Emprunts
- 024 (Produits de cessions)

Sur le budget voté pour 2022 (budget primitif) en section de fonctionnement ont été anticipés, une forte hausse des charges générales et des charges de gestion courante, liée notamment à la hausse des prix de l'énergie, des services et des produits de consommation, ainsi qu'un montant de sécurité de 20 K€. Sur les dépenses c'est donc une stratégie de sécurité qui a été mise en place. Parallèlement, la Mairie a poursuivi son soutien aux associations via leur subventionnement.

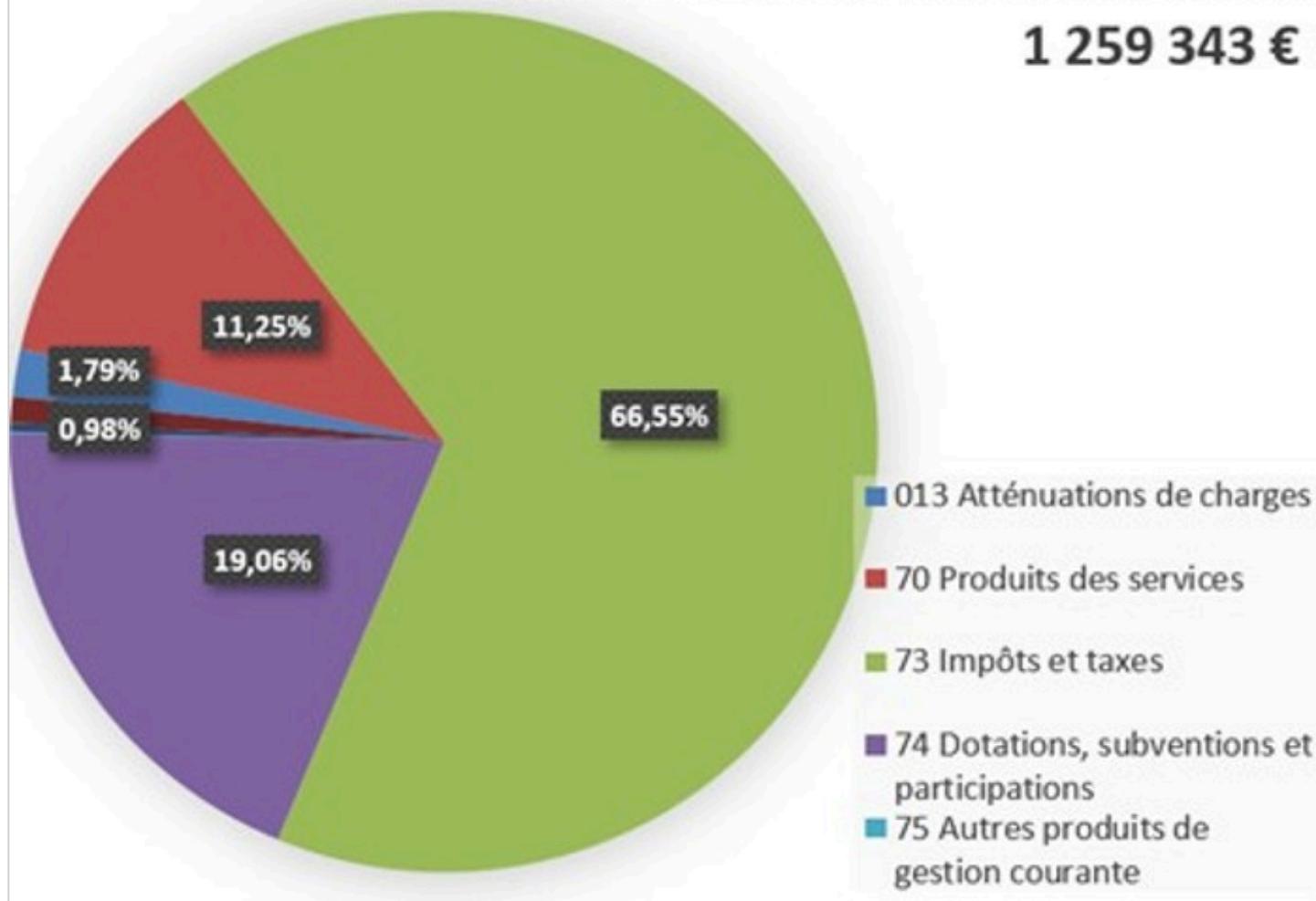
Sur les recettes, eu égard au prévisionnel de rentrées financières, pour assurer l'équilibre global, il a été nécessaire d'avoir recours exceptionnellement à un accroissement de la fiscalité, la première fois depuis 3 ans. L'équipe municipale a cependant choisi un accroissement le plus faible possible à 3% (à comparer à bien d'autres collectivités qui ont choisi des taux jusqu'à plus de 20%). Les taux de fiscalité sur le foncier bâti passeront donc de 32.75% à 33.73% et sur le foncier non bâti de 103.26% à 105.33%. Avec cet équilibre, c'est la solidité financière de la commune qui est maintenue et sa capacité à continuer d'investir qui est assurée.

En effet, l'excédent de fonctionnement est le principal point regardé dans l'analyse financière d'une collectivité, qui induit sa capacité à emprunter et à rembourser sa dette. L'enjeu est aussi la conservation de notre crédibilité à l'égard des banquiers prêteurs. Notre objectif étant de poursuivre les investissements prévus, cet ajustement était rendu nécessaire.



BP 2022 Recettes de Fonctionnement

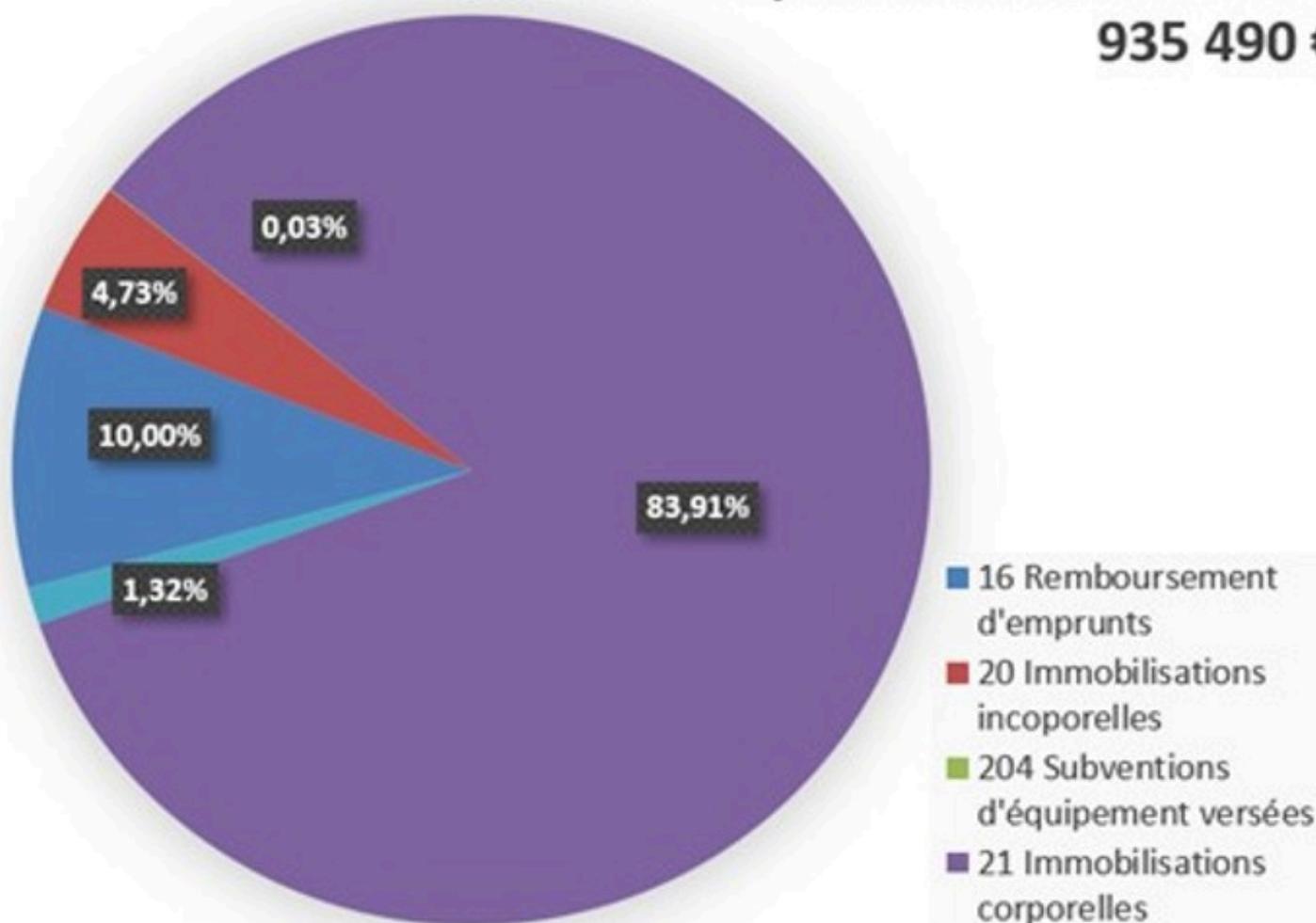
1 259 343 €



Sur le volet investissement, le budget primitif 2022 montre la part affectée au financement des infrastructures et équipements (immobilisations corporelles) passant de 519 K€ en 2021 à 785 K€ en 2022 et le financement corrélatif issu à la fois de l'autofinancement via les cessions opérées (Maravals et Camp Mignon), de l'emprunt (qui reste à un niveau très intéressant) et de la quête systématique des subventions pour tous les projets.

BP2022 - Dépenses Investissement

935 490 €



BP 2022 - Recettes Investissement

971 468 €

